

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2017
Séance ordinaire n° 7/2017

Présents : ARANEO Christine, CARTAL Aimé, JENESTE Alain, BEURRIER Jean-Michel, AUNOS Daniel, LIVET Julien, BOURLIERE Claudine, CATHELAND Germaine, THEVENOUX Jocelyne, MATICHARD Frank, DUMAS Mickaël, FERON William.

Excusées : DEPLACE Chantal pouvoir à ARANEO Christine, CHARRONDIERE Magalie pouvoir à DUMAS Mickaël, BAJARD Marie-Noëlle pouvoir à BOURLIERE Claudine.

Secrétaire de Séance : AUNOS Daniel

Date de la convocation : 17 août 2017

Le compte rendu de la séance du 7 juillet 2017 est approuvé.

INTERCOMMUNALITE

1. Projet de gymnase à La Pacaudière : Mme le Maire présente aux conseillers le projet du futur gymnase de La Pacaudière.

FINANCES

2. L'évolution des dotations : Monsieur Cartal, présente l'évolution des dotations depuis 2013. On remarque une très forte diminution de la dotation forfaitaire : - 60 500 € depuis 2013.

URBANISME

3. Droit de préemption : Mme le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 10/2017 reçue le 21 juillet 2017 adressée par Maître Violaine TRAMBOUZE-LIVET notaire à Le Coteau, en vue de la cession moyennant le prix de 900 € d'une propriété sise à Saint Martin d'Estreaux, cadastrée section AB 45, Rue Vizier, d'une superficie totale de 2 a 55 ca, appartenant à Madame Jacqueline MARQUET. Considérant que cette parcelle AB 45, située à proximité immédiate de l'école maternelle, contiguë au parking place Belle Campagne, mais également à proximité du centre bourg, que le besoin en places de stationnement est réel, en particulier les jours de marché et aux heures d'entrée et de sorties de l'école, la commune de Saint Martin d'Estreaux souhaite agrandir le parking actuel jouxtant ladite parcelle. Le conseil municipal, à la majorité (13 pour, 2 abstentions) décide d'acquérir par voie de préemption la parcelle AB 45, et autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.
4. Droit de préemption : Mme le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 9/2017 reçue le 20 juillet 2017 adressée par Maître GERBAY notaire à Renaison, en vue de la cession des propriétés sises à Saint Martin d'Estreaux, cadastrées section B 305, 307, 308, 312, 318, 320, 755, 757, 846, 924, 926, 928, 965, Impasse de la Loire, d'une superficie totale de 6ha 24a 89 ca. Le conseil municipal ne souhaite pas préempter.

ECOLE, SPORTS, LOISIRS

5. City stade : Madame le Maire rappelle l'inauguration du City Stade le samedi 2 septembre 10h30.
6. Achat de cages de foot : Suite à une rencontre avec l'ASSM Foot, Mme le Maire informe qu'il serait nécessaire d'acquérir de nouvelles cages de foot. En effet, sur la saison à venir, le nombre d'équipes augmentent. Mme le Maire présente alors le devis de la Société JPMS de Roanne : 2.195 € ht. La Société précise qu'une vérification après pose est obligatoire, et que celle-ci sera réalisée gratuitement par leurs soins. Le conseil municipal approuve ce devis.
7. Participation St Pierre 2016/2017 : Mme le Maire informe que la participation aux frais scolaires et de cantine de la commune de Saint Pierre Laval pour l'année scolaire écoulée s'élève à : 8 213,49 €. Cette participation concerne 30 élèves et est répartie comme suit :
 - Fournitures scolaires = 1 800 €
 - Cantine = 5 732,82 €
 - Frais périscolaires = 680,67 €
8. Programme de la saison culturelle : Le programme est prêt. La distribution sera effectuée par la commune semaines 35 et 36.
9. Monument aux morts : Mme le Maire informe qu'un rendez-vous est prévu avec un architecte du patrimoine le mercredi 30 août 16h.

BATIMENTS

10. Travaux école : Une réunion chantier pour le passage couvert est prévue le 6 septembre à 14h30. Monsieur Beurrier donne lecture des devis St Maclou pour la réfection du sol de l'entrée maternelle : 4 758,83 € ht, pour les rideaux de la salle d'évolution : 693,38 € ht. D'autres devis seront demandés.
11. Travaux appartement ancienne école : Monsieur Beurrier informe que les travaux sont pratiquement achevés. Dans les devis approuvés n'était pas prévu la peinture des portes et des plinthes. Il donne lecture du devis Sybelin : 455 € ht. Le conseil approuve.
12. Plan PLH de RA : Mme le Maire rappelle que dans le cadre du Plan Local Habitat de Roannais Agglomération, nous avons sollicité un fonds de concours pour la rénovation des logements communaux. Le montant de ce fonds de concours s'élève à 7 003,35 € pour 16 344,66 € ttc de travaux.
13. Mise en accessibilité des ERP : Monsieur Beurrier présente les devis Gondeau pour le remplacement de la grille des escaliers salle des fêtes : 1 110 € ht, le devis des rampes pour l'entrée du gîte et salle des sociétés 800 € ht. Le conseil approuve ces devis. Il présente également les devis St Maclou pour la réfection du sol des sanitaires de la mairie. Il convient de demander un devis à un carreleur pour plus d'hygiène. Un devis a également été demandé à Xavier LAURAND pour l'abaissement de la banque de la mairie et de la salle des fêtes.
14. Ruine Rue du Commerce : Mme le Maire informe que le rapport de l'expert est consultable en mairie. Le coût de cette procédure s'élève à 2 381 €. Elle informe que nous avons réceptionné l'avis de l'architecte des bâtiments de France du permis de construire. Les prescriptions sont les suivantes : le voile résille comportera des angles vifs, les garages seront en résineux locaux laissés brut ou pré-grisé, la couverture du bâtiment sur rue sera réalisée avec des tuiles creuses en terre cuite rouge. Mme le Maire a contacté Monsieur Peillon, architecte, concernant la prescription sur les garages. Monsieur Peillon ne s'en inquiète pas et contactera Mme Francisco, ABF.
15. Bar Restaurant : Mme le Maire présente les façades modifiées suite à la dernière réunion de conseil. Le conseil municipal choisi la façade avec le large entourage gris. L'enseigne est à revoir.
16. Convention de mise à disposition de bâtiments : Mme le Maire donne lecture des deux conventions entre la commune et l'association diocésaine de Lyon concernant la salle du dojo leur appartenant et la cure, propriété de la commune. Le montant des loyers est de 700 € par an pour chaque bâtiment. Le conseil approuve.
17. Travaux divers : Monsieur Beurrier informe que l'intérieur de la buvette foot a été repeint par Joël Girard, employé voirie. Actuellement les équipements électriques sont branchés sur des rallonges elles-mêmes branchées sur des multiprises... Des prises supplémentaires seront donc installées.

Voirie

18. Travaux de voirie 2017 : Monsieur Jeneste informe que les travaux de la cour de l'école et du parking des Gouttes sont achevés. Des travaux supplémentaires ont été réalisés à la Croix Rouge. Coût total des travaux : 21 062,40 € TTC.
19. Lotissement Gravinière : Afin d'avancer sur le projet il convient d'arrêter définitivement le plan. Le conseil municipal approuve le plan mais demande à supprimer le chemin piéton du haut (11 pour, 4 abstentions). Mme le Maire présente le devis du SIEL pour l'alimentation et la distribution du lotissement : 55 998 € montant total, participation de la commune 35 607 €. Le conseil municipal approuve.
20. Panneau lumineux : Mme le Maire informe que nous avons reçu l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France pour l'installation du panneau lumineux vers la résidence.
21. Très Haut Débit : Des permanences en mairie auront lieu les jeudi 14 et 21 septembre de 10h à 12h. Celles-ci sont réservées aux personnes n'ayant pas internet. Des flyers seront distribués en même temps que les plaquettes culture.

Questions diverses

22. Info sur les compteurs «linky» : Mme le Maire informe que la commune sera équipée en juin 2019 de ces nouveaux compteurs d'électricité.
23. Visite toilettes sèches « La Gauthiere » : programmée le 20 septembre à 14h
24. Suppression contrats aidés : en attente d'informations supplémentaires.
25. CCAS : Mme Germaine Catheland informe qu'elle donne sa démission du CCAS pour raisons personnelles.